**Examen du 4ème rapport périodique de la France devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels**

**Genève, 6 et 7 juin 2016**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

J’ai l’honneur de conduire la délégation française devant ce Comité afin d’échanger avec vous, aujourd’hui et demain, sur la mise en œuvre par la France de ses engagements au titre du Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, sur la base du 4ème rapport périodique de la France transmis au Comité, le 23 mai 2013.

Ce rapport s’appuie sur les conclusions et sur les observations formulées par le Comité lors de la précédente audition de la France devant votre Comité, en mai 2008. Il décrit les évolutions législatives et les évolutions en matière de politiques publiques intervenues en France depuis 2008. Ce rapport a été complété par des éléments qui ont été transmis au Comité en mars 2016, en réponse à sa demande.

La préparation de cette audition a été marquée par la pleine implication des différents services de l’Etat, et par la consultation de la société civile, dans le cadre d’une approche transversale et inclusive. Cette approche témoigne de l’importance que les autorités françaises attachent au plein respect des droits économiques, sociaux et culturels et à leur renforcement, en concertation avec la société civile. Je souhaiterais à cet égard saluer la présence de représentants de la Commission nationale consultative des droits de l’Homme.

C’est dans cet esprit que la France a ratifié en mars 2015 le Protocole facultatif se rapportant au Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, à la rédaction duquel elle a activement participé.

Depuis l’entrée en vigueur de ce Protocole, le 18 juin 2015, les particuliers ou groupes de particuliers relevant des juridictions françaises ont la possibilité de soumettre au Comité des communications individuelles ou collectives s’ils estiment être victimes de violations des droits garantis par le Pacte.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, le temps qui m’est imparti ne me permet pas d’évoquer, même rapidement, l’ensemble des mesures décidées par le Gouvernement français.

**Je souhaiterais évoquer plus particulièrement 5 domaines qui illustrent l’engagement de la France pour la protection et pour l’avancement des droits économiques, sociaux et culturels :**

1. **Le premier domaine porte sur la lutte contre toutes les formes de discriminations**.

Cette lutte est un élément central de l’accès effectif aux droits. C’est pourquoi le Gouvernement en a fait l’une de ses priorités et a engagé des actions nouvelles en faveur d’un accès pour tous au monde du travail, au logement et à l’éducation.

Pour renforcer la place des femmes dans le monde de l'entreprise, la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d’administration et des conseils de surveillance et à l’égalité professionnelle impose aux sociétés de respecter un quota minimum de membres de chaque sexe au sein de ces conseils.

La loi adoptée en août 2014 sur l’égalité réelle entre les femmes et les hommes vient compléter ce dispositif et comprend des mesures pour l’égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations au travail. Elle comprend également des mesures pour lutter contre les violences et les stéréotypes de genre, pour lutter contre la précarité des femmes, et pour l’égal accès entre les femmes et les hommes aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles, avec une parité qui ne s’applique plus seulement au champ politique, mais à toutes les institutions.

1. **Un autre domaine que je souhaiterais évoquer porte sur l’insertion des personnes handicapées dans le monde du travail, dans les secteurs privés et publics.**

Une Convention nationale multipartite pour l’emploi des travailleurs handicapés a été signée le 27 novembre 2013. Elle prévoit des mesures en faveur de l’accès à l’emploi, de l’accès à la formation professionnelle et pour le maintien dans l’emploi des personnes handicapées. En renforçant la coordination des acteurs et des moyens mis en œuvre, tant au niveau national que régional, cette Convention a établi parmi ses priorités :

* Le recensement par les employeurs publics de leurs besoins en matière de recrutement et de qualification des travailleurs en situation de handicap ;
* L’identification des besoins de formation des candidats en situation de handicap à un emploi dans les fonctions publiques,
* Et la mise en place de formations sur le handicap à destination de l’ensemble des personnels.

En matière d’accessibilité, la loi du 5 août 2015 a permis de ratifier l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Cette loi vise également à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap. Au 1er mai 2016, sur un million d’établissements recevant du public, la moitié de ces établissements s’est engagée dans une démarche d’amélioration de leur accessibilité, 300 000 d’entre eux ayant programmé des travaux dans un délai qui ne pourra pas être supérieur à 3 ans.

1. **En matière de droit au logement, autre priorité du Gouvernement, des actions ont été conduites pour que chacun puisse disposer d’un logement.**

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale adopté en 2013 comporte de nombreuses mesures en faveur du logement et de l’hébergement des personnes sans domicile.

Une instruction du Gouvernement du 6 février 2015 renforce par ailleurs l’application de la loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable. Cette loi permet aux personnes mal logées, ou dans l’attente d’un logement social, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement, et de disposer de voies de recours pour obtenir la mise en œuvre de ce droit. Le relogement des ménages bénéficiant du droit au logement opposable a ainsi progressé : plus de 23 000 ménages reconnus prioritaires à ce titre se sont vus proposer un logement.

1. **Des avancées sont également notables en matière d’accès à l’éducation.**

En novembre 2014, un plan d’action a été lancé visant à diviser par deux d’ici 2017 le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif et à faciliter le retour vers l’école des jeunes ayant déjà décroché.

Des mesures ont également été prises pour améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. Elles visent à faciliter la mise en place de projets personnalisés de scolarisation pour ces élèves et à améliorer la formation des enseignants à la prise en charge dans leur classe des élèves à besoins éducatifs particuliers.

A cet égard d’importants progrès ont été réalisés : 280 000 enfants handicapés sont scolarisés aujourd’hui, soit un tiers de plus qu'à la rentrée 2011. Soixante unités d'enseignement en maternelle pour les jeunes enfants autistes ont notamment été créés depuis 2012, et cinquante autres le seront d'ici 2017.

1. **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, la lutte contre les discriminations dans l’accès aux droits essentiels pour chacun est aussi un axe de l’action extérieure de la France, qui promeut des droits de l’Homme universels et individuels, et qui place la solidarité internationale au cœur de son action.**

C’est en ce sens que la France participe à l’engagement collectif européen pour que l’aide publique au développement atteigne 0,7 % du revenu national brut à l’horizon 2030. En 2015, l’aide publique au développement de la France a atteint 8,3 milliards d’euros, alors qu’elle était de 8 milliards en 2014 : cette hausse se poursuivra en 2016 et dans les années suivantes, conformément à l’engagement pris par le Président de la République.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Cette réunion a une résonance particulière en cette année où nous célébrons le 50ème anniversaire de l’adoption du Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

La France est consciente des défis qu’il lui reste à relever pour parvenir au plein respect des droits économiques, sociaux et culturels. Les efforts récemment effectués témoignent de notre détermination à aller de l’avant.

Je suis convaincue que les échanges que nous aurons au cours des deux prochains jours nous permettrons de progresser en vue d’un plus grand respect de ces droits.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis disposée avec ma délégation à répondre à toutes vos questions lors de cette séance./.